



Réglementation temporaire de la circulation /
Allée des pêcheurs / Raccordement électrique

Madame le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- . Vu le Code de la Route ;
- . Vu le Code de la Voirie Routière ;
- . Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;
- . Vu la demande reçue le 17.03.2026 de l'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX, 223 Henri Poincaré 26500 BOURG LES VALENCE ;
- . Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 – Afin de permettre à l'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX de réaliser des travaux de raccordement électrique au bout de l'allée des pêcheurs, la circulation des véhicules de toutes natures sera réglementée comme suit :

- **Circulation interdite** du 13 au 24 avril 2026 inclus.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 06.11.1992 et retirée à la fin des travaux.

ARTICLE 3 – Le demandeur reste responsable des accidents de toute nature et des dégradations qui pourraient être occasionnées, tant aux tiers, qu'au Domaine Public Routier et s'engage à supporter les frais de remise en état de la chaussée et de ses accotements.

ARTICLE 4 – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 – Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Mme le Maire de SAINT GEORGES LES BAINS,
- M. le Commandant de Gendarmerie à LA VOULTE SUR RHONE,
- L'entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX, demandeur.

FAIT A SAINT GEORGES LES BAINS, le 09.04.2026.

Le Maire,

Geneviève PEYRARD.